



Non restitution de caution

Par **VEROOO**, le **03/10/2008** à **17:56**

bonjour mon ancien propriétaire vient de me restituer une caution qui n'équivaut pas à celle que j'ai déposée. À l'entrée, il n'avait pas fait d'état des lieux de ce meublé et là, il deduit de son propre chef des choses, disant disparues ou détériorées, ce qui est faux. Et de plus, il m'a demandé par lettre simple de quitter le studio, j'ai respecté ce délai et il me met en cause de ne pas avoir donné de préavis, donc il me le deduit aussi de la caution. Que dois-je faire svp ? puis-je avoir un recours ? merci de m'aider

Par **jeetendra**, le **03/10/2008** à **18:39**

bonsoir, tout ce qui vous arrive de la part de votre propriétaire-bailleur me paraît totalement abusif, qu'est-ce qui s'est passé, pourquoi il n'y a pas eu d'état des lieux à l'entrée, ni à la sortie !!! cordialement

Par **VEROOO**, le **04/10/2008** à **09:37**

car c'était ma sœur, qu'elle venait juste de finir des travaux, qu'elle a eu la flemme, et qu'elle m'a demandé de partir suite à un différend familial ; elle ne m'a donné aucune quittance malgré mes demandes et tout est passé par courrier simple. Elle joue l'intimidation, il me semble, mais est-elle hors-la-loi ? merci de m'avoir répondu et de continuer à m'aider